

**Extrait des délibérations
de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique
de l'Université Grenoble Alpes
Séance plénière du jeudi 20 janvier 2022**

D02_200122

L'an deux mil vingt-deux, le vingt janvier à seize heures, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'Université Grenoble Alpes était rassemblée en séance plénière, au moyen d'une visioconférence, sous la présidence de David DECHENAUD, Vice-président chargé de la formation.

Point à l'ordre du jour : Approbation de la précision sur les compétences de la Commission Vie Étudiante

Président de séance : David DECHENAUD

Membres présents : Virgile CHASSAGNON, Pascale HOFFMANN, Thierry KLEIN, Catherine ORSINI-SAILLET, Zineb SIMEU-ABAZI, Jean BRETON, Fanny COULOMB, Gwenaël DELAVAL, Fabienne HANS, Sylvie MARTIN-MERCIER, Laurence VIANES, Virginie ZAMPA, Jacky CUVEX-COMBAZ, Cédric LAURENT, Marie-Carmen MOLINA, Sandrine CHAIX, Stéphane JULIOT, Moira BIAUX, Séverin CONSTANT-MARMILLON, Pierre FERNANDES DA COSTA, Enzo GILLET, Nicolas HOGREL, Charles-Antoine JOURNET, Emmy MARC, Simon NOGARET, Amaury PELLOUX-GERVAIS, Maximilien ROBSON, Mathis SION, Emma VASSAL, Adèle FABRE, Emile HEYBERGER.

Membres représentés : Véronique MOLINARI (procuration à Catherine ORSINI-SAILLET), Frédéric NOEL (procuration à Virginie ZAMPA), Alma BENECH (procuration à Enzo GILLET), Emeraude KABARE (procuration à Pierre FERNANDES DA COSTA), Amina OUMEDDOUR (procuration à Séverin CONSTANT-MARMILLON).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Rapporteur : David DECHENAUD, Vice-président chargé de la formation.

La précision sur les compétences de la Commission Vie Étudiante est soumise au vote.
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	32
Membres représentés	5
Nombre de votants	37
Voix favorables	37
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la précision sur les compétences de la Commission Vie Étudiante.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 28 janvier 2022

Le Vice-président chargé de la formation

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Dechenaud', with a horizontal line extending to the right.

David DECHENAUD

Publié le : 03/02/2022

Transmis au Rectorat le : 03/02/2022

**ANNEXE DE L'EXTRAIT DES
DÉLIBÉRATIONS
N°D02_200122**

Missions de la Commission vie étudiante

- ▶ Proposition de périmètre CVE et de délégations de la CFVU (statuts de l'EPE)
 - 10. (CFVU) Adopte les mesures globales permettant aux étudiants de développer des activités culturelles, sportives, associatives et de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle ;
 - 11.(CFVU) Adopte les mesures globales permettant le soutien de la vie associative des étudiants **et à ce titre elle exerce les compétences dans le cadre du FSDIE**
 - 12. (CFVU) Propose des orientations de nature à améliorer les conditions de vie et d'étude des étudiants **(hors pédagogie)**, notamment les mesures relatives aux activités de soutien, aux œuvres universitaires et scolaires, fait des propositions en ce qui concerne les services médicaux et sociaux

- Elabore la politique de la vie étudiante, rédige un schéma directeur de la vie étudiante
- Pilote et évalue la politique de vie étudiante (définition des indicateurs, etc)
- Pilote l'utilisation des moyens dédiés à la vie étudiante dans le respect de l'enveloppe et du cadre stratégique défini par le conseil d'administration,
- Pilote la programmation et le bilan CVEC sur proposition du comité ressource CVEC qu'elle soumet au conseil d'administration